

<http://www.snetap-fsu.fr/Conge-bonifie.html>



Congés bonifiés

- Questions... Réponses ! - Q&R Corpo - Congés / Absences -

? Questions
réponses

Date de mise en ligne : samedi 2 mai 2015

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Question : Je suis enseignant dans le lycée de ...dans un département d'Outre-mer et je souhaite faire un voyage en Métropole. Comment faire pour bénéficier d'un congé bonifié ?

Réponse : Tout d'abord, une précision, le dispositif des congés bonifiés est également possible pour un agent de Métropole vers un département d'Outre-mer où se trouve le centre des intérêts moraux et matériels.

[Le décret n°78-399 du 20 mars 1978 relatif, pour les départements d'outre-mer, à la prise en charge des frais de voyage de congés bonifiés accordés aux magistrats et fonctionnaires civils de l'Etat](#) en fixe les modalités.

Mayotte, nouveau département vient d'intégrer ce dispositif : [Décret n° 2014-729 du 27 juin 2014 portant application à Mayotte des dispositions relatives aux congés bonifiés pour les magistrats et fonctionnaires](#)